



Conseil Municipal du 28 Avril 2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Jean Jacques RAFFAELE, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 Avril 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **23** PRESENTS : **20** VOTANTS : **23** PROCURATIONS : **3**

Présents : Jean Jacques RAFFAELE, Maire, Denise GELSO, Hélène GROUSELLE, Alexandre BERRO, Lilliane CLOUPET, William DESMOULINS, Adjoint
Sandrine ROCCA, Bruno LOPEZ, Laure CHIBANE, Henri ADONTO, Catherine BARRA, Achim HERGET, Brigitte TAPIERO, Philippe MATZ, Brigitte ALBERTINI, Gérard SEVEON, André - François PELLEGRIN, Séverine FAYE, Josette DALUZEAU, Jean - Philippe GISPALOU, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- Pierre BROSSARD à Jean Jacques RAFFAELE
- Jean - Claude MOLINA à André - François PELLEGRIN
- Martine CAPELLO à Séverine FAYE

Absent : -----

Secrétaire de séance : Alexandre BERRO

Délibération n° 2016 - 23

Piscine Municipale : Tarifs

Le Maire expose :

" Je vous propose de maintenir la participation des usagers de la Piscine Municipale à l'identique de celle fixée l'année dernière.

Pour mémoire :

Nature des prestations	Résidents Turbiasques	Communes Extérieures
Ticket d'Entrée		
▪ Adulte	4.00 €	5.00 €
▪ Enfant (de 3 à 13 ans)	2.00 €	2.50 €
▪ Enfant de moins de 3 ans	GRATUIT	GRATUIT

Carte d'Abonnement (10 entrées)		
▪ Adulte	30.00 €	Pas d'abonnement possible
▪ Enfant (de 3 à 13 ans)	15.00 €	Pas d'abonnement possible

Accessoires

- Parasol 4.00 €
- Matelas ou Transat 4.00 €

Il est précisé que le tarif Enfant s'entend à partir de trois ans et jusqu'à treize ans révolus, au-delà s'applique le tarif adulte.

Il est rappelé que le ticket d'entrée ou la carte d'abonnement dix entrées ne concernent que le droit d'entrée et d'utilisation des installations de la piscine municipale. N'est pas inclus dans ce prix, le montant d'une leçon de natation, ni aucun accessoire. Le fait de prendre des leçons de natation à la Piscine Municipale, n'autorise pas l'entrée et l'usage gratuits des installations pour le reste de la journée.

Il est précisé que le tarif Enfant s'entend à partir de trois ans et jusqu'à treize ans révolus, au-delà s'applique le tarif adulte.

Je vous demande de délibérer sur cette proposition ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Adopte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
et de sa publication le 10 Mai 2016

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**



(Handwritten signature of the Mayor)